



Parcours de contrôle pour taximètres

Ordonnance du DFJP sur les taximètres
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

Gland - Lausanne A1

ANK - 01.09.2018

3a

| <u>A Départ:</u> | <u>B Arrivée:</u> | <u>Description du parcours:</u> |
|---|--|--|
| Aire de repos La Côte - Lac A1 | Aire de repos Etoy Sud A1 | Autoroute A1 direction Lausanne, via Rolle, Aubonne |
| Coordonnées 46.44522 / 6.29823 | Coordonnées 46.48095 / 6.43447 | Accès par Gland Demi-tour à Morges Ouest |

Instructions et détails sur les points de départ et d'arrivée voir au verso

Cartes: swisstopo - map.geo.admin.ch



Résolution du taximètre

0.1 km (100 m)

Longueur du parcours de contrôle (km)

11,63

Affichage min. sur taximètre (- 2%)

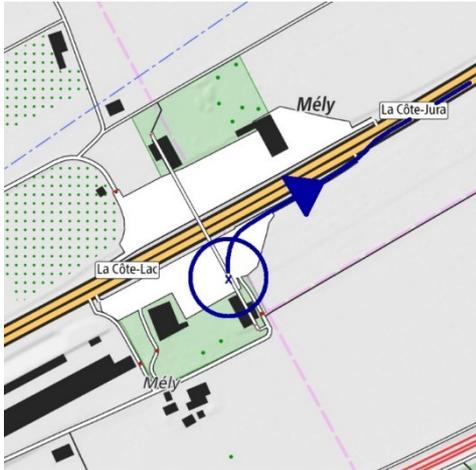
11,4

Affichage max. sur taximètre (+2%)

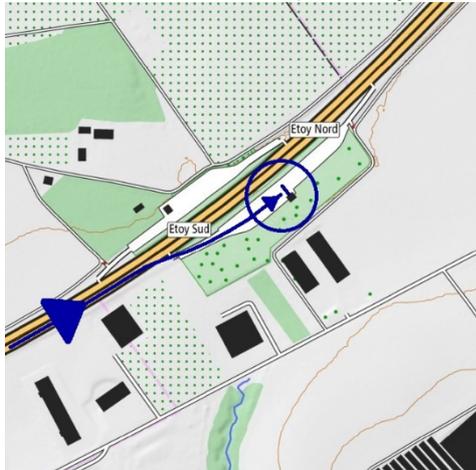
11,9

Si après le parcours de A -> B la distance affichée sur le taximètre ne se trouve pas entre 11,4 et 11,9 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

Point de départ Aire de repos La Côte-Lac, devant la colonne, avant la passerelle



Point d'arrivée Aire de repos Etoy Sud, devant les toilettes (porte du milieu)



Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km (100 m)

Exécution du contrôle

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter; régler le mode d'affichage du taximètre sur la distance parcourue; relever le kilométrage du taximètre et le noter.
2. Rouler sur le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée.
3. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter.
4. Dans le procès-verbal *contrôle du taximètre*, noter la *longueur du parcours de contrôle (B)* (voir table 1ère page) et la *distance parcourue (C)*.
5. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées.
6. Si le résultat ne respecte pas les marges d'erreur, le taximètre doit être étalonné avant de pouvoir être réutilisé.
7. Finaliser le procès-verbal : *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E)* et le garder dans le véhicule.

Informations et instructions additionnelles sous: www.metas.ch/taxi

Exemple de protocole

| A | B | C | D | E |
|------------|----------------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------------|
| Date | Longueur du parcours de contrôle | Distance lue sur le taximètre | Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions) | Personne ayant effectué le contrôle |
| 17.04.2016 | 11,63 km | 11,9 km | aucune | Chauffeur: A. Muster |
| 07.04.2017 | 20 m | N/A | 1456 imp. | Autometer Lausanne |
| | | | | |